Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Swisscanto (LU) Bond Fund Responsible Global Absolute Return BTH EUR
(ISIN: LU0999470718)

Swisscanto (LU) Bond Fund Responsible Global Absolute Return BTH EUR est une classe de parts du compartiment Swisscanto (LU) Bond Fund Responsible Global Absolute Return (ci-après "fonds"), un compartiment dans le fonds à compartiments multiples Swisscanto (LU) Bond Fund. Le fonds est géré par Swisscanto Asset Management International S.A., Luxembourg.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est la préservation du capital et la réalisation d'un rendement positif, à long terme, dans toute situation de marché, par des placements en obligations de tous niveaux de solvabilité, de toutes durées et libellées en toutes devises dans le monde entier.

Caractéristiques essentielles:

Le fonds investit au moins 51% de ses actifs dans des titres à revenu fixe ou variable d'emprunteurs privés et publics. La sélection et la pondération des titres et types de placements individuels s'effectuent de manière opportuniste, c'est-à-dire selon l'appréciation de la situation de marché du moment. Les critères ESG sont systématiquement pris en compte lors de la sélection d'au moins 2/3 des investissements, conformément aux lignes directrices en matière d'investissement responsable. Le fonds répond aux critères de l'art. 8 SFDR.

Les titres sont sélectionnés de manière discrétionnaire à l'aide d'un processus d'investissement cohérent (gestion active). S'agissant de la construction du portefeuille, la sélection de titres et leur pondération se fondent sur les composantes du FTSE 3-Month Euro Eurodeposit. La composition du portefeuille peut s'écarter fortement de celle de l'indice de référence.

La politique d'investissement est basée sur cet indice de référence et a pour objectif de le surperformer. Eu égard aux conditions de marché et à l'analyse des risques, le gestionnaire d'actifs peut à tout moment s'écarter de manière plus ou moins importante, positive ou négative, de l'indice de référence par le biais d'une surpondération ou d'une sous-pondération active des titres et secteurs individuels.

Le risque de change est couvert aussi efficacement que possible.

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement.

Les parts de fonds peuvent être émises ou rachetées en principe chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

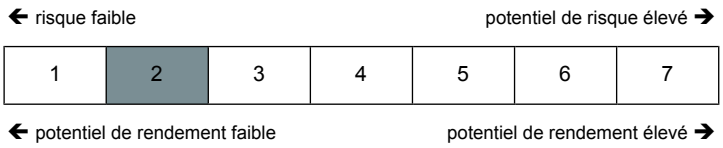
Les gains et rendements de la classe de parts ne sont pas distribués mais réinvestis.

Autres informations importantes:

Le risque global du compartiment est surveillé par la méthode Value at Risk (VaR) absolue.

Recommandation sur la durée de détention: ce fonds convient aux investisseurs disposant d'un horizon de placement à court terme (un à trois ans) ou à plus long terme.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques employées pour le calcul de la catégorie de risque et de rendement ne peuvent être considérées comme un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque et de rendement présentée peut tout-à-fait être sujette à modifications. Le classement dans une catégorie ou l'autre peut donc se modifier au cours du temps.

La catégorie de risque la plus basse ne peut être assimilée à un placement exempt de risques.

Raisons du classement dans la catégorie de risque et de rendement:

- Courbe d'intérêts
- Supplément d'intérêts
- Risques de change

Il n'existe pas de garantie ni de protection du capital.

Autres risques essentiels pour le fonds et non pris en compte de manière adéquate par l'indice ci-dessus:

- Risques de crédit pour les placements réalisés dans une large mesure en titres rémunérés, dont le remboursement peut faire défaut.
- Risques opérationnels liés à la préservation d'actifs et à l'utilisation d'instruments dérivés et d'autres techniques financières pour le contrôle de l'exposition aux risques.

Frais

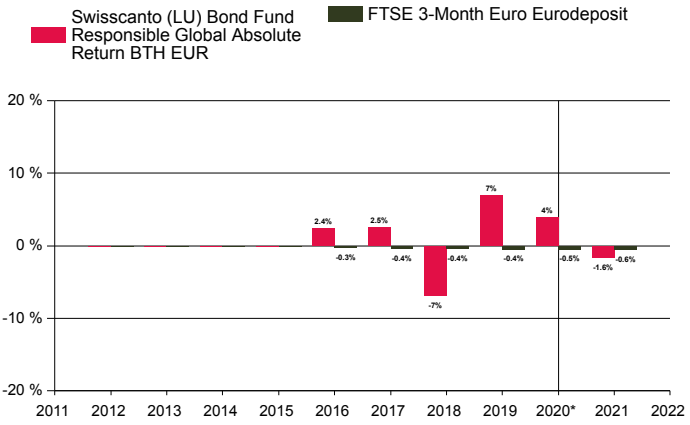
Les frais qui vous sont prélevés servent à la gestion du fonds ainsi qu'aux activités de distribution et de commercialisation y relatives. Les frais peuvent avoir un effet négatif sur les performances du fonds.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais de souscription (max.)	3,00%
Frais de rachat (max.)	n/a
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,78%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Frais liés à la performance du fonds (max.)	n/a

Les frais courants sont décomptés à la fin de l'exercice du fonds. Les frais courants peuvent toutefois varier d'une année à l'autre. Le rapport annuel pour chaque exercice contient le détail des frais précisément calculés.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au point 3 du prospectus de vente.

Performances passées



Informations supplémentaires:

La performance passée ne constitue aucunement une garantie de succès futur.

Pour cette classe de parts, des parts ont été émises la première fois en: 2015

Monnaie dans laquelle la performance est calculée: EUR

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul de la performance.

* Au 05.10.2020 changement dans la politique de durabilité.

Informations pratiques

- RBC Investor Services Bank S.A., Luxembourg, a été mandatée comme banque de dépôt (dépositaire).
- Ce document contient une description du fonds. De plus amples informations sur le fonds, le prospectus de vente du fonds, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les prix des parts en vigueur peuvent être consultés gratuitement en français sur www.swisscanto.com. Ces documents sont rédigées, le cas échéant, pour l'ensemble du fonds à compartiments multiples.
- Toute responsabilité de la fortune d'un fonds au sein du fonds à compartiments multiples pour les créances contre la fortune d'un autre fonds est exclue.
- L'investisseur a le droit de convertir son placement en parts d'un autre compartiment. Pour de plus amples informations sur les modalités de la conversion, prière de se reporter au prospectus et au règlement de gestion.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les prescriptions fiscales en vigueur au Luxembourg, domicile du fonds, peuvent influer sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Swisscanto Asset Management International S.A., Luxembourg, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente.
- La société de gestion du fonds dispose d'une politique de rémunération. Sa description précise et le calcul détaillé de la rémunération et d'autres allocations, ainsi que l'identité des personnes responsables de la distribution de la rémunération et d'autres allocations sont disponibles sur le site Internet www.swisscanto.com/lu/de/gs/rechtliche-hinweise/verguetungspolitik.html. Une version imprimée est disponible gratuitement, sur simple demande, auprès du siège de la société de gestion.